

**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
Séance du Lundi 17 mai 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 17 mai à 20h00, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert, sous la Présidence de M. Boris LEMAIRE, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice	29
Nombre de conseillers municipaux présents	27
Nombre de conseillers municipaux absents représentés	2
Nombre de conseillers municipaux absents	0
Nombre de votants	29

Date d'envoi de la convocation : mardi 11 mai 2021

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Jacky CHAUVIN, Jeannine MAGREX, Jean-Pierre LE METAYER, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Sylvaine TEXIER, Alain LOUIS, Rachel GUIHARD, Brigitte DELAUNAY, Christelle LANOE, Patrick PONS, Patricia STEVANT, Anthony LECOINTRE, Corinne CHAUMIEN, Julien FROSSARD, Patricia ROUGELIN, David BLANCHARD, Nathalie GUILLO, Alain GUENEGO, Pierre-Alexandre PABOEUF, Marie-Christine DANILO, Anthony JUHEL, Patrick DUBOIS, Roger RICHARD, Frédéric POEYDEMENGE, Laurianne FLEURY.

Procurations :

Madame Marie DELMEE à Madame Corinne CHAUMIEN

Madame Myriam AIMARD à Monsieur Frédéric POEYDEMENGE

Secrétaire de séance : Madame Jeannine MAGREX

Délibérations publiées et affichées le :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'ajout d'un point sur la partie "Affaires financières" concernant la tarification des droits de place du marché.

2021.058 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2021

Le Procès Verbal en date du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES GENERALES

2021.059 - DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS NICOLAS / INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Après la démission de Monsieur François NICOLAS de la liste "Construisons ensemble notre territoire", Madame Laurianne FLEURY suivante sur la liste a été installée au sein du Conseil municipal.

Le Conseil municipal en prend acte.

2021.060 - DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS NICOLAS / REMPLACEMENT DANS LES COMITES CONSULTATIFS CULTURE, JUMELAGE et COMITE TECHNIQUE

Suite à la démission de Monsieur François NICOLAS, Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement au sein des commissions et comités suivants :

- Comité consultatif Culture
- Comité Jumelage
- Comité Technique (membre suppléant)

Madame Laurianne FLEURY se porte candidate et est élue, à l'unanimité, représentante à ces trois comités.

2021.061 - DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS NICOLAS / REMPLACEMENT AU CONSEIL LOCAL DE SECURITE ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Suite à la démission de Monsieur François NICOLAS, Monsieur le Maire propose son remplacement comme membre au sein du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Monsieur Pierre-Alexandre PABOEUF se porte candidat et est élu, à l'unanimité.

2021.062 - DEMISSION DE MONSIEUR FRANCOIS NICOLAS / REMPLACEMENT COMMISSION D'APPEL D'OFFRES / MAPA

Suite à la démission de Monsieur François NICOLAS, Monsieur le Maire propose son remplacement comme membre titulaire de la Commission d'appel d'offres / MAPA.

Monsieur Patrick PONS, actuellement membre suppléant, se porte candidat et est élu, à l'unanimité.

Monsieur Pierre-Alexandre PABOEUF se porte candidat au poste de suppléant et est élu, à l'unanimité.

2021.063 - ASSOCIATION "L'ECOL'EAU GRAINES" / ETABLISSEMENT SCOLAIRE PRIVE

HORS CONTRAT / CESSION BAIL EMPHYTHEOTIQUE

Par délibération en date du 30 juin 2006 traduit dans un acte en date du 17 octobre 2006, la ville a consenti un bail emphythéotique à l'AEP SKOL DIWAN bro KISTREBERZH pour la parcelle YC 557, située 8 rue des Ducs de Bretagne, afin d'y ériger des bâtiments à usage scolaire.

Ce bail d'une durée de 35 ans a été consenti moyennant une redevance annuelle de 15,00 €.

L'école Diwan n'a plus d'activité sur la commune de Questembert depuis juin 2020 et a cédé ses bâtiments à l'association "l'Ecol'Eau Graines" en vue d'y installer un établissement scolaire privé hors contrat. Le représentant de l'AEP Skol Diwan peut céder les droits qu'il détient du Bail. L'association "l'Ecol'Eau Graines" a sollicité la ville pour la reprise du contrat de bail emphythéotique.

Le Conseil municipal par 27 voix pour et 2 abstentions approuve la cession du bail emphythéotique à l'association "L'écol'eau graines".

PERSONNEL COMMUNAL

2021.064 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS / REMPLACEMENT DEPART EN RETRAITE / ECOLE DE MUSIQUE / 1er JUILLET 2021

A l'école de musique, le départ en retraite de l'assistante administrative au 1er juillet 2021 va permettre une réorganisation du service. Les missions administratives seront assurées par la directrice de l'école de musique. Pour ce faire, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

<i>Date d'effet</i>	<i>CADRE D'EMPLOI/GRADE</i>	<i>SERVICE</i>	<i>TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE</i>	<i>MOTIF</i>
01/07/21	Assistant d'enseignement artistique/ Ass.Enseig.Artis.pp al 1 ^{er} cl	École de musique	12/20 ^{ème}	Réorganisation de service suite départ retraite

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

AFFAIRES FINANCIERES

2021.065 - FIXATION DES TARIFS 2021 / RESTAURATION SCOLAIRE &, ACCUEIL PERISCOLAIRE

Comme chaque année, les différents tarifs des services périscolaires communaux

doivent être révisés pour une application au 1er septembre 2021.

A Questembert, les grilles tarifaires sont construites avec une préoccupation d'équité afin d'ajuster la participation des familles à leurs capacités contributives.

Le Restaurant Scolaire :

Pour l'année 2021/2022, il a été proposé au Conseil municipal de maintenir les tarifs suivants :

- le tarif minimum, pour un QF inférieur ou égal à 360, à **2,61 € / repas**
- le tarif maximum, pour un QF supérieur ou égal à 1 501, à **4,71 € / repas**
- entre ces deux bornes, le tarif (T) en fonction du QF selon la formule suivante :
 $T = 0.00185 \text{ QF} + 1.94$
- Enfants extérieurs (hors CLIS et classes spécialisées) : **5,24 € / repas**
- Personnel du restaurant scolaire : **3,15 € / repas**
- Autres adultes autorisés : **6,21 € / repas**
- Tarifs enseignant (indice de traitement majoré < 480) : **4,92 € / repas**
- Majoration du tarif d'**1€/repas** non réservé sur le portail familles.

L'accueil périscolaire :

La tarification de l'accueil périscolaire se fait au ¼ heure, avec un plafond mensuel à la 25^{ème} heure.

Pour l'année scolaire 2021/2022, il sera proposé au Conseil municipal de maintenir la tarification de la manière suivante :

- de fixer le minimum à **0,31 € / ¼ heure** pour un QF < 360
- de fixer le maximum à **0,61 € / ¼ heure** pour un QF > 1 501
- Entre ces deux bornes, de fixer le tarif (T) en fonction du QF selon la formule suivante :

$$T = 0.00026 \text{ QF} + 0.220$$

- de fixer pour les enfants extérieurs (hors CLIS et classes spécialisées) : **0,61 € / ¼ heure**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le maintien des tarifs de restauration scolaire et de l'accueil périscolaire.

2021.066 - FIXATION DES TARIFS 2021 / ECOLE DE MUSIQUE

Rappel des cours en vigueur par semaine :

- Éveil artistique : 1 cours de 45 min
- Éveil instrumental : 1 cours de 30 min à deux élèves
- Parcours personnalisé : 1 cours individuel + 2 cours grand collectif
- Parcours petit collectif 1 : 1 cours en petit collectif (2/4 élèves)
 - + 1 cours grand collectif
- Parcours grand collectif - formation musicale : 1 cours
- Perfectionnement instrumental : 1 cours hebdomadaire à destination des grands

adolescents lycéens et étudiants

PARCOURS	MINI QF < 360	MAXI QF > 1 501	EXT
Éveil musical (cours de 45 min par semaine)	109,00 €	198,00 €	322,00 €
Éveil instrumental (cours de 30 min par semaine)	109,00 €	198,00 €	322,00 €

parcours petit collectif

Enfants 1 cours collectif instrument de 2 à 4 élèves (45min pour 2 élèves - 1h pour 3 ou 4 élèves)+ 1 cours grand collectif d'1h par semaine	273,00€	444,00€	732,00€
Adultes 1 cours collectif instrument de 2 à 4 élèves (30 min pour 2 élèves - 45 min pour 3 ou 4 élèves) + 1 cours grand collectif d'1h par semaine	364,00€	526,00 €	878,00 €

Parcours perfectionnement instrumental

Étudiants et lycéens 1 cours collectif instrument de 2 à 4 élèves (45 min pour 2 élèves - 1h pour 3 ou 4 élèves)	228,00€	402,00 €	658,00 €
--	---------	----------	----------

Parcours personnalisé

Enfants 1 cours individuel d'instrument de 30 min + 2 cours grand collectif d' 1h par semaine	418,00€	575,00 €	966,00 €
Adultes 1 cours individuel d'instrument de 20 min + 2 cours grand collectif d' 1h par semaine	509,00€	657,00€	1 113,00 €

Parcours grand collectif

Enfants 1 cours d'1h par semaine	59,00 €	73,00 €	125,00 €
--	---------	---------	----------

Adultes	77,00 €	89,00 €	154,00 €
1 cours d'1h par semaine			

Tarif = T mini + (((QF-QF mini)x(tarif maxi-tarif mini)) / (QFmaxi-QF mini)))

De plus, il a été proposé de conserver les tarifs pour les interventions extérieures et les locations d'instruments selon la proposition suivante :

- Interventions extérieures : 55 €/heure d'intervention pour :
 - * les écoles faisant partie de la Communauté de communes
 - * le Relais Assistantes Maternelles
 - * la Chorale Mosaïque

- Location des pianos : 100 €/événement

- Location annuelle des instruments : 30 €

- Pratique d'un deuxième instrument : 50% du parcours choisi.

- Inscription multiple : 50 % sur les tarifs les moins élevés à partir du 2ème inscrit et suivants d'une même famille

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs ci-dessus, à savoir la baisse de 10 % des tarifs maximum et la baisse de 20 % sur les tarifs extérieurs.

2021.067 – MESURES COVID – FACTURATION DES DROITS DE PLACE DU MARCHÉ

En raison du troisième confinement, Monsieur le Maire propose une réduction sur les droits de place pour les commerces non alimentaires.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à accorder une réduction de 50 % des droits de place sur la facture du deuxième trimestre 2021.

2021.068 – VERSEMENT INDEMNITES GARDIENNAGE EGLISE / ANNEE 2021

Le montant des indemnités pour le gardiennage des églises communales pour l'année 2021 reste identique à celui de 2020 soit 479,86 € pour un gardien résidant dans la Commune et 120,97 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune où se trouve l'édifice du culte.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à verser l'indemnité d'un montant de 479,86 € au prêtre affectataire.

2021.069 -VERSEMENT INDEMNITES POUR LES CHASSEURS DE RAGONDINS

Comme chaque année, le Conseil municipal doit se prononcer sur le versement d'une indemnité aux chasseurs de ragondins.

Il a été proposé de maintenir l'indemnité par prise à 1,50 €.

Piégeur	Nbre de ragondins piégés	Indemnités par prise	Forfait	Total indemnités
Bernard PLANTARD	33	1,50 €	61,00 €	110,50 €
Laurent ELAIN	32	1,50 €	61,00 €	109,00 €
Michel FLEURY	32	1,50 €	61,00 €	109,00 €
Louis BODO	20	1,50 €	61,00 €	91,00 €
TOTAL	117			419,50 €

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement des indemnités aux chasseurs de ragondins telles que présentées ci-dessus.

2021.070 – ADMISSION EN NON-VALEUR / PRODUITS IRRECOUVRABLES

Des impayés liés à des restes du service périscolaire (17,81 €) et une participation d'une commune datant de 2012 aux frais de scolarité d'un enfant résidant sur cette commune (268,48 €) sont proposés en non-valeur, par le Trésor public, pour une somme de 286,29 €.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la mise en non valeur de la somme de 286,29 €. détaillée ci-dessus.

2021.071 – REHABILITATION ECOLE ELEMENTAIRE / TRANCHE 1 / AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle l'approbation par le Conseil municipal en date du 29 juin 2020 des 16 marchés de travaux visant à réhabiliter, restructurer et mettre aux normes l'école élémentaire, pour un montant global de 2 419 679,67 € HT.

Le chantier a démarré par la période de préparation le 13 juillet et l'exécution le 14 septembre. Or, certaines prestations ayant évolué durant le chantier il est nécessaire de faire évoluer, en conséquence, les marchés concernés.

Une première série d'avenant a été approuvée par le Conseil municipal du 29 mars 2021, pour un montant global de + 36 318,61 € HT (soit +1,50% du montant d'attribution des marchés).

Les évolutions proposées concernent les 9 lots suivants pour une évolution de + 12 977,31 € HT, soit une évolution globale des marchés de 49 295,92 € HT (représentant + 2,04 % du montant d'attribution des marchés) :

Lot 5 – Menuiseries extérieures aluminium - métallerie : société REALU

Montant initial du marché : 90 245,00 € HT

Montant de l'avenant 1 :	4 307,25 € HT
Montant de l'avenant 2 :	2 647,00 € HT
(renforcements nécessaire pour palier au retrait des volets roulants, pose de cornières de protection)	
Montant du marché après avenant 2 :	97 199,25 € HT, soit +7,71%

Lot 6 – Menuiseries intérieures bois : SARL THETIOT

Montant initial du marché :	108 221,50 € HT
Montant de l'avenant 1 :	770,00 € HT
Montant de l'avenant 2 :	1 233,00 € HT
(ajout d'un vitrage entre le bureau d'accueil et l'infirmierie, ajout de coffres suite à la suppression de volets roulants et quelques adaptations)	
Montant du marché après avenant 2 :	110 224,50 € HT, soit +1,85%

Lot 7 – Cloisons sèches - plafonds : société Maurice RAULT

Montant initial du marché :	46 815,47 € HT
Montant de l'avenant 1 :	5 765,22 € HT
Montant de l'avenant 2 :	846,00 € HT
(renfort de placo dans la douche de l'infirmierie)	
Montant du marché après avenant 2 :	53 426,69 € HT, soit +14,12%

Lot 8 – Plafonds suspendus : société VOLUTIQUE

Montant initial du marché :	72 142,61 € HT
Montant de l'avenant 1 :	1 291,78 € HT
(quelques adaptations, changement des dalles dans les 2 classes des préfabriqués)	
Montant du marché après avenant 1 :	73 434,39 € HT, soit +1,79%

Lot 9 – Revêtements de sol - faïence : société MARIOTTE

Montant initial du marché :	196 950,69 € HT
Montant de l'avenant 1 :	1 603,58 € HT
Montant de l'avenant 2 :	5 167,47 € HT
(changement des sols des 2 classes situées dans les préfabriqués)	
Montant du marché après avenant 2 :	203 721,74 € HT, soit +3,44%

Lot 10 – Peinture - Nettoyage : société GOLFE PEINTURE

Montant initial du marché :	118 926,58 € HT
Montant de l'avenant 1 :	-960,32 € HT
Montant de l'avenant 2 :	-148,89 € HT

(reprise de peintures dans les classes
des préfabriqués, retrait de la
peinture des radiateurs changés)

Montant du marché après avenant 2 : 117 817,37 € HT, soit -0,93%

Lot 11 – Chauffage - ventilation - plomberie : société DC ENERGIE

Montant initial du marché : 313 565,33 € HT

Montant de l'avenant 1 : 7 142,48 € HT

Montant de l'avenant 2 : 8 913,27 € HT

(remplacements de 22 radiateurs et
adaptations d'évacuations dans la
laverie)

Montant du marché après avenant 2 : 329 621,08 € HT, soit +5,12%

Lot 12 – Électricité : société ECB 56 TECELEC

Montant initial du marché : 274 000,00 € HT

Montant de l'avenant 1 : 1 553,77 € HT

Montant de l'avenant 2 : -7 003,84 € HT

(adaptation dans la cuisine des
enseignants, retrait de la
télécommunication (T2 et T3),
équipement de l'atelier T1 en classe et
complément à la laverie)

Montant du marché après avenant 2 : 268 549,93 € HT, soit -1,99%

Lot 13 – Terrassements - VRD : société CHARIER TP

Montant initial du marché : 185 543,48 € HT

Montant de l'avenant 1 : 3 454,42 € HT

Montant de l'avenant 2 : 31,52 € HT

(retrait de l'enrobé prévu en phase
provisoire et ajout de reprise
d'enrobés dans la cour de récréation
T1)

Montant du marché après avenant 2 : 189 029,42 € HT, soit +1,88%

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les avenants des marchés correspondants aux lots n°5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 pour la réhabilitation de l'école élémentaire ;
- autorise Monsieur le Maire à confier au mandataire, Bretagne Sud Habitat, la signature des avenants précités.

2021.072 – FOURNITURE DE REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE / ATTRIBUTION DES MARCHES / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

Les Communes de Questembert, Lauzach et Limerzel, Questembert Communauté, le CCAS et la Résidence Autonomie ont constitué un groupement de commandes pour la

fourniture de repas pour la restauration scolaire, l'accueil de loisirs, la maison de l'enfance et la Résidence Autonomie.

La Ville de Questembert a été désignée coordonnateur du groupement. Une convention pour réglementer le fonctionnement du groupement de commandes a été validée par l'ensemble des membres.

La date limite de réception des offres était fixée au 31 mars 2021.

3 offres sont arrivées dans les délais impartis :

- AGORA, ANSAMBLE ET RESTORIA

Après analyse des offres, le classement est le suivant :

N°	Entreprises	Prix 50%		Qualité 30%	Développement durable 20%	Note globale 100%	Cl
		Prix HT	Pts				
1	AGORA	415 217,8 3 €	43,75	22,5	12,5	78,75	2
2	ANSAMBLE	363 797,1 5 €	50	16,25	13,75	80	1
3	RESTORIA	445 460, 38 €	40,88	18,75	13,75	73,38	3

La Commission MAPA s'est réunie le 20 avril 2021 à 10 heures et sur la base du rapport d'analyse proposé par le comité de lecture des offres réunissant l'ensemble des représentants du groupement de commande, a décidé d'attribuer le marché au candidat suivant sur l'offre de base :

- ANSAMBLE

Vu le Procès Verbal de la Commission MAPA, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Maire à signer le marché de restauration collective avec la société ANSAMBLE.

AFFAIRES FONCIERES

2021.073 - ORANGE / PROROGATION DES PERMISSIONS DE VOIRIE

France Telecom est devenue Orange en 2012. Des permissions de voirie ont été signées entre France Telecom et la Commune entre 2002 et 2009 pour l'implantation de ses ouvrages de télécommunication sur le domaine public routier. Leur durée est de 15 ans.

Ces permissions de voirie sont arrivées ou arrivent à échéance. Afin de simplifier les formalités nécessaires, Orange propose de procéder à leurs prorogations jusqu'au 31/12/2035.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur à signer la prolongation de ces permissions de voirie jusqu'au 31 décembre 2035.

Annexe : Liste des prorogations de voirie

2021.074 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / PARCELLE YP 4/ AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

Concernant la parcelle YP 4 située à la « Butte de Kerdain », une convention de servitude a été établie entre la Commune et ENEDIS portant sur l'installation d'une ligne électrique souterraine.

Cette convention a été enregistrée mais n'a pas été publiée au service de publicité foncière.

Il convient désormais d'établir un acte authentique afin de régulariser administrativement et juridiquement cette servitude.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique pour la parcelle YP 4.

Annexe : plan de la parcelle YP 4

2021.075 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / PARCELLE YB 475 / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

ENEDIS sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude pour y installer des lignes souterraines sur la parcelle YB 475 située Rue des glycines-rue des myosotis-rue des bleuets

Cette convention sera ensuite régularisée par un acte authentique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ENEDIS puis l'acte authentique pour la parcelle YB 475.

Annexe : plans de la parcelle YB 475

2021.076 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / PARCELLES ZN 168-150-151 / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

ENEDIS sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude pour y installer des lignes souterraines sur les parcelles ZN 168-150-151 situées Zone Industrielle de Kerins.

Cette convention sera ensuite régularisée par un acte authentique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ENEDIS puis l'acte authentique pour les parcelles ZN 168-150-151.

Annexe : plan des parcelles ZN 168-150-151

2021.077 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / PARCELLE YT 109 / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

ENEDIS sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude pour y installer des lignes souterraines sur la parcelle YT 109 située à Le petit herbon.

Cette convention sera ensuite régularisée par un acte authentique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ENEDIS puis l'acte authentique pour la parcelle YT 109.

Annexe : plan de la parcelle YT 109

2021.078 - OCCUPATION DOMAINE PUBLIC / ENEDIS / PARCELLE XB 422 / AUTORISATION DE SIGNATURE DE MONSIEUR LE MAIRE

ENEDIS sollicite la commune pour la signature d'une convention de servitude pour y installer des lignes souterraines sur la parcelle XB 422 située à Le vigny.

Cette convention sera ensuite régularisée par un acte authentique.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ENEDIS puis l'acte authentique pour la parcelle XB 422.

Annexe : plan de la parcelle XB 422

INFORMATIONS

2021.079 - DÉCISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE - COMMANDE PUBLIQUE

N° CONSULTATION 56184-2021-003

OBJET Maîtrise œuvre pour l'aménagement d'un giratoire « Les Bandes du Godreho/Kerhardy » desserte futurs lotissements

PROCEDURE 4 entreprises ont remis une offre (valeur technique 60pts et prix 40pts) et 3 ont été auditionnées suite à la 1ère phase d'analyse des plis

ENTREPRISE	MONTANT € TTC	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
CERAMIDE	24 000,00 €	80,9	2
GEOBRETAGNE SUD	18 900,00 €	85,7	1
ADAO URBANISME	26 070,00 €	65,5	3

N° CONSULTATION 56184-2021-006

OBJET Etude urbanistique aux abords du complexe des Buttes, du lycée, du collège, de la salle de spectacle l'Asphodèle

PROCEDURE 6 entreprises ont été sollicitées. 5 entreprises ont remis une offre (valeur technique 60pts et prix 40pts)

ENTREPRISE	MONTANT € HT	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
URBAE	8 400,00 €	90,71	1
QUARTA	8 400,00 €	80,71	3
CERAMIDE	9 900,00 €	79,3	4
ADAO URBANISME	7 500,00 €	88	2
GEOBRETAGNE SUD	13 920,00 €	64,55	5

N° CONSULTATION 56184-2021-009

OBJET Réfection du complexe d'étanchéité et amélioration de l'isolation en toiture du dojo

PROCEDURE 5 entreprises ont retiré le dossier et aucune n'a remis une offre (valeur technique 50pts et prix 50pts)

Marché est donc déclaré infructueux

1 devis, émis par la société JMG DENYS, nous a été transmis hors procédure le 22/04/2021.

Etant entendu que la mise en concurrence précédente a été déclarée infructueuse et au vu de la dégradation du bâtiment, il a été décidé de valider ce devis pour un montant de 73 483,61€ HT.

N° CONSULTATION 56184-2021-010

OBJET Etude de faisabilité pour la création d'un nouveau cimetière

PROCEDURE 5 entreprises ont été sollicitées. 3 entreprises ont remis une offre (valeur technique 60pts et prix 40pts)

ENTREPRISE	MONTANT € ht	TOTAL DE POINTS	CLASSEMENT
URBAE	12 900,00 €	78,81	1
Agence Gilles Garos	13 425,00 €	75,84	2
ADAO URBANISME	8 000,00 €	74	3

A cette proposition, il est nécessaire d'ajouter 16075€ HT pour les études géologiques et hydrogéologiques

Le Conseil municipal en a pris acte.

2021.080 - DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

La liste a été présentée en séance.

Le Conseil municipal en a pris acte.

Annexe : Liste des DIA

2021.081 - QUESTEMBERT COMMUNAUTE

Convention Chambre d'agriculture

Une convention de partenariat entre Questembert Communauté et la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne a été signée, lundi 10 mai 2021. Un état des lieux sur la situation agricole a été fait. Questembert Communauté et la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne s'accordent, pour renforcer leur partenariat et leurs actions communes pour le développement et le soutien de l'agriculture et de l'économie

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le Conseil communautaire a précisé, lundi 10 mai 2021, les objectifs de son PCAET à échéance 2050.

Les services de l'État vont instruire le dossier cet été. En septembre et octobre, les Conseils municipaux se prononceront. Une consultation numérique des habitants devrait aussi être lancée en octobre, avant validation par le Conseil de Questembert Communauté en novembre.

Culture

Un séminaire culture intercommunal se tiendra fin juin avec le bureau exécutif communautaire. Il permettra de fixer une politique culturelle pour les années à venir.

France Service

La Maison France services devrait ouvrir en septembre au sein du siège de Questembert Communauté. Trois agents ont été recrutés et recevront une formation, cet été.

Ce guichet unique facilitera les démarches des usagers auprès de la Caf, des impôts, des caisses de retraite...

Conseil en énergie

Une rencontre entre les élus de Questembert Communauté et d'Arc Sud Bretagne, qui mettent à disposition chacun sur leur territoire un service de Conseil en Énergie, a eu lieu avec les représentants de SOLIHA (Solidaire pour l'habitat).

Depuis 2012, GMVA (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération) assurait ce service. Mais devant l'augmentation du besoin, GMVA a décidé de se concentrer sur son propre territoire. Les deux Communautés de Communes ont dû trouver une solution de remplacement assez rapidement. À l'issue d'une consultation, les deux Communautés ont trouvé un partenariat avec SOLIHA.

Il s'agit d'un prestataire privé qui travaille depuis 60 ans sur la thématique de l'habitat. La

structure emploi du personnel qualifié, des thermiciens, dont l'expertise permet aux deux EPCI de posséder un service de conseil en énergie performant.
Une permanence pour les habitants est assurée dans les locaux de Questembert Communauté.

2021.082 – POINT D'INFORMATION SUR LES ELECTIONS

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir rencontré Madame Danilo et Monsieur Poeydemenge afin de leur exposer les conditions dans lesquelles vont se tenir les deux scrutins. Les 6 bureaux de vote seront répartis dans les salles Roger Caret et André Galerne sur le site des buttes. Les fils d'attente seront gérées par des fils guide et du personnel communal sera présent pour diriger les administrés. Les bureaux seront composés de 6 personnes permettant ainsi un traitement plus facile des procurations (lors de ces élections, possibilité de deux procurations par personne) et un accompagnement des électeurs dans ce double scrutin. Des protections visières, masques, gel seront à disposition.

2021.083 – QUESTIONS ORALES

Monsieur Anthony JUHEL fait part de plusieurs problèmes rue de Bocquignac. Il s'interroge tout d'abord sur les contrôles effectués sur les raccordements au réseau d'assainissement collectif. Il constate en effet des rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales.

Il indique également que les travaux des différentes tranches du lotissement du Grand Courtil ainsi que les travaux de construction des différentes habitations ont fortement dégradé la chaussée la rendant dangereuse à la circulation.

Monsieur Jacky CHAUVIN précise les règles régissant les contrôles de raccordement au réseau d'assainissement. Il demandera aux services du SIAEP un contrôle spécifique sur le secteur.

Concernant la voirie, **Monsieur Jean-Pierre LE METAYER** indique qu'il est plus pertinent d'attendre la fin des travaux du lotissement avant d'entamer la réfection de la voirie. Néanmoins, il demandera aux services techniques un état des lieux permettant éventuellement d'envisager des travaux provisoires afin de garantir la sécurité des usagers.

Dans la perspective de l'allègement du confinement, **Monsieur Patrick DUBOIS** souhaite connaître les moyens mis en œuvre pour la réouverture des terrasses. **Madame Jeannine MAGREX** précise que des autorisations d'extension de terrasse ont été accordées lorsque cela était possible. Certains professionnels font le choix d'attendre le 9 juin avec la possibilité d'ouverture plus large, reste que la météo conditionnera les possibilités d'ouvertures.

Madame Marie-Christine DANILO souhaite faire part de son étonnement quant à l'article sur le CCAS paru dans le dernier bulletin. Elle trouve qu'il déshumanise l'action sociale. Elle juge le sujet traité sur le seul plan financier ne prenant pas en compte le côté humain de l'action sociale. Elle précise que certes les personnes âgées consomment peu

mais elles participent à l'économie du territoire avec notamment les emplois générés soit en établissement soit à travers le maintien à domicile.

Monsieur le Maire précise que le dossier du bulletin traitait des finances communales et de fait de celles du CCAS. Dans un précédent bulletin, un volet spécifique était consacré à l'action sociale, reste que si l'article a heurté, il s'en excuse.

Madame Jeannine MAGREX ajoute que l'objectif de cet article était d'exposer le montage financier du budget du CCAS et en aucun cas une remise en cause de l'aide sociale. Elle précise qu'une analyse des besoins sociaux est en cours qui débouchera sur la mise en place de nouvelles actions.

Monsieur Frédéric POEYDEMENGE souhaite avoir des informations sur le planning des travaux de la fibre optique.

Monsieur le Maire rappelle que le centre ville est déjà en partie éligible, il précise que les travaux de la tranche 2 (fin des travaux prévue en fin d'année 2022) avancent, ils nécessitent la dénomination et numérotation de toutes les rues. Le site internet THD Bretagne recense les sites en cours de travaux. Pour information, la dernière phase des travaux est estimée par le prestataire à la fin 2023.

Madame Valérie JEHANNO informe l'assemblée que, suite aux retours du questionnaire envoyé aux familles relatif au PEDIBUS, des temps de rencontres sont organisés afin de mettre en place de nouvelles lignes. Ce sujet pourra être présenté lors d'un prochain Conseil municipal.